



HUITIÈME RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT
DE LA
POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Deuxième session
de la 61^e législature
du Nouveau-Brunswick

le 7 mai 2026

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Vautour, présidente
M^{me} Wilcott, vice-présidente
M^{me} Sodhi
M. Johnston
M. Robichaud
M. Bourque

M. J. LeBlanc
M^{me} Scott-Wallace
M. Ames
M. Austin
M^{me} Mitton

le 7 mai 2026

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Madame la présidente,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son huitième rapport.

Le comité se réunit le 6 mai 2026 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 27, *Loi modifiant la Loi sur la prescription ;*
- 29, *Loi sur la compétence des tribunaux et la transmission des instances ;*
- 30, *Loi concernant la Loi sur la Cour des successions et la Loi sur le curateur public ;*
- 31, *Loi sur le processus relatif au traitement des plaintes contre les juges à la Cour provinciale et les adjudicateurs ;*
- 32, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire ;*
- 33, *Loi concernant la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 28, *Loi sur l'exécution des jugements canadiens*, qu'il approuve avec certains amendements.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,

M^{me} Vautour, députée